

**2021 – 06 – 21 - 004**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b><u>Date de convocation</u></b> <b>17 JUIN 2021</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers</u></b></p> <p>En exercice : <b>15</b></p> <p>Présents : <b>13</b></p> <p>Votants : <b>13</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 21 JUIN à 19 Heures</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : Noël RELIER à Daniel FOURNIER</p> <p><b><u>Excusés</u></b> : Roxane MENGOLI</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice. Madame Erika PIANI a été élue secrétaire <i>Mme Erika PIANI ne participe ni aux débats ni au vote.</i></p>
---	---

### TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2021-2022

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, afin de faciliter la gestion et la réservation des repas de cantine et garderie périscolaire, la collectivité a mis en place depuis la rentrée de septembre 2020, un logiciel permettant l'inscription et le paiement en ligne aux services périscolaires.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

Période : Du 02 septembre 2021 au 05 juillet 2022, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires : Les lundi – mardi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

L'accueil sera mis en place dans la salle « activités manuelles » du groupe scolaire, les enfants auront aussi accès aux sanitaires situés au même niveau ainsi qu'à la cour de récréation.

Tous les enfants inscrits au groupe scolaire La Croix de Fer, de la maternelle au CM2.

Les inscriptions sont prises suivant les conditions définies dans le règlement interne de la cantine périscolaire.

Tarif à la ½ heure - inscriptions prises avant le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : 0,90 €

Tarif à la ½ heure - inscriptions de « dernière minute » prises après le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle est effectué le service périscolaire : 1,20 €

En cas de réservation mais d'absence de l'enfant, 1.20 € (tarif ½ heure réservation dernière minute) sera facturé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER

